

“DEMAIN Largentière 2026



Elections municipales des 15 et 22 mars 2026

Synthèse du programme

10 PROPOSITIONS PHARES

1 STABILITÉ FISCALE

Aucun passage à la hausse des taux de la taxe foncière communale durant tout le mandat.

4 LUTTE CONTRE LA VACANCE

Programme d'accompagnement des propriétaires pour réhabiliter les logements vides du centre-bourg.

2 UNE MAIRIE À L'ÉCOUTE

Mise en place d'une permanence hebdomadaire des élu.e.s et ouverture d'un temps d'échange citoyen à chaque conseil municipal.

5 JEUNESSE

Création d'un espace de vie dédié aux 13-17 ans et aide financière aux licences sportives et culturelles.

3 EMPLOI LOCAL

Adhésion au dispositif "Territoire Zéro Chômeur" et lancement d'un Plan Local de Développement.

6 SOLIDARITÉ ÂÎNÉS

Expérimentation d'une navette gratuite pour le marché et rétablissement du repas annuel des anciens.

7 CULTURE VIVANTE

Réhabilitation de l'ancien Tribunal en espace culturel partagé (cinéma, expositions, résidences d'artistes).

9 SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

Renforcement de la présence humaine sur le terrain (ASVP/Police).

8 CADRE DE VIE SOIGNÉ

Création d'espaces canins, rénovation des toilettes publiques et nouvelle signalétique patrimoniale.

10 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Ouverture des commissions municipales aux habitants volontaires et création de conseils de jeunes et d'anciens.





Cette synthèse est le résultat des orientations déjà formalisées depuis 2020 et **les apports des groupes de travail thématiques** (*budget/finances, patrimoine-urbanisme, vie associative, culture, environnement-déchets, démocratie locale, économie*) et **des consultations citoyennes**.

Une ambition claire : Demain Largentière

porte un projet réaliste financièrement, ambitieux socialement et exigeant démocratiquement Une commune vivante, solidaire, attractive, qui s'appuie sur ses habitant·es, son patrimoine et ses associations pour préparer l'avenir.



UNE GESTION FINANCIÈRE RESPONSABLE ET TRANSPARENTE

Stabilité fiscale garantie : engagement à ne pas augmenter les taux de la part communale de la taxe foncière pendant le mandat. Tous les projets sont conçus à fiscalité constante, afin de protéger le pouvoir d'achat des habitant.e.s.

Pilotage financier pluriannuel : mise en place dès le début de la mandature d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) rendant lisibles les priorités, les coûts et les marges de manœuvre de la commune.

Assainir et optimiser les finances : renégociation de l'annuité de la dette, revue systématique des contrats (*assurances, télécoms, maintenance*), meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous mobiliserons financements extérieurs et partenariats.

Économies d'énergie : audits énergétiques des bâtiments communaux (*école publique, salle Sarrazine, Hôtel de Ville*), modernisation et sobriété de l'éclairage public, interventions prioritaires sur les situations les plus dégradées.



OBJECTIF

GARANTIR UNE STABILITÉ FISCALE
TOUT EN DÉGAGEANT DES MARGES
DE MANŒUVRE POUR INVESTIR
UTILEMENT DANS LA QUALITÉ DE VIE.

Redéploiement des dépenses : recentrer les budgets fêtes et animations vers les associations locales plutôt que vers des prestations externes.

Exemplarité des élu.e.s : baisse volontaire de l'indemnité du maire et renoncement à toute revalorisation automatique des indemnités pendant le mandat.

Clarification des grands projets : exigence de transparence sur les coûts d'investissement et de fonctionnement futurs, notamment pour le projet du Château, avant tout engagement. Aucune décision irréversible sans étude des coûts de fonctionnement et débat public.

Valorisation des agents municipaux : reconnaissance du rôle essentiel des agents communaux dans la qualité du service public. Amélioration de leurs conditions de travail, dialogue social renforcé et organisation du travail plus efficace, au service des habitant.e.s.



LOGEMENT, ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

Lutte contre la vacance : accompagnement renforcé des propriétaires (*ingénierie, aides, OPAH*), mobilisation des partenaires (*État, Département, Région*) pour rendre le centre attractif.

Habitat partagé et inclusif : étude, avec un bailleur social ou un office public de l'habitat, de la création d'un habitat partagé / habitat inclusif à destination des personnes âgées ou en perte d'autonomie, afin de favoriser le maintien de l'autonomie, le lien social et l'ancrage local.

Valorisation du patrimoine communal : transformation de bâtiments communaux en logements lorsque pertinent.

Le dynamisme économique sera soutenu par la mise en œuvre d'un **Plan Local de Développement (PLD)** et l'adhésion au dispositif « **Territoire Zéro Chômeur** ». Nous agissons comme médiateur entre les acteurs économiques et les chambres consulaires, tout en mettant à disposition des locaux municipaux vacants pour favoriser l'émergence de nouvelles activités.

Nous renforcerons nos liens avec **l'association des commerçant-es et artisan-es de Largentière (ACAL)** pour mieux accompagner leurs projets. Concernant **le marché hebdomadaire**, une réflexion sera engagée sur la mise en place d'une tarification différenciée entre les emplacements permanents et saisonniers afin d'encourager la fidélité des exposants à l'année.



OBJECTIF

ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS
ET REDONNER VIE AU CŒUR DE VILLE.

Parallèlement, nous relancerons l'attractivité de notre bourg en **réhabilitant l'aire de camping-cars** et en **reprenant les animations médiévales emblématiques de Largentière**. Une étude sera également lancée pour le projet de création d'un « **Musée de la Mine** ».

En matière d'urbanisme, notre intérêt sera celui de toutes et tous dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal. Conformément à la loi "Climat et résilience", nous nous inscrirons dans la perspective de l'objectif de "Zéro artificialisation nette" (ZAN) à l'échéance 2030. Nous donnerons la priorité à la réhabilitation du bâti existant.

Effet levier démographique : plus d'habitant.e.s, c'est plus de recettes à travers les dotations versées par l'Etat à la commune et plus de vitalité économique.

Création d'une "couveuse" commerciale : mettre à disposition un local commercial municipal à tarif modeste, pendant 1 à 2 ans, pour permettre à des porteur.euse.s de projets commerçant.e.s de tester leur activité et vérifier sa viabilité. Au terme de cette période, ils.elles quitteront le local pour s'installer de manière autonome, idéalement à Largentière, contribuant ainsi au dynamisme économique local.

Sécurité et attractivité touristique : la tranquillité publique sera assurée par un accroissement de la présence humaine sur le terrain, via des ASVP ou la création d'une police municipale, pour compléter l'action de la vidéoprotection.



PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

Vision stratégique à long terme :

hiérarchisation claire des priorités patrimoniales (*ancien Tribunal, Château, Hôtel de Ville, espaces publics*) et programmation par phases pour éviter les projets non financés.

Ancien Tribunal : rénovation progressive avec une réouverture au cours du mandat. Conformément à la consultation citoyenne de 2024, transformation en espace culturel et associatif (*de type Maison des associations*), partagé, avec des usages temporaires dès que possible.

Relance des partenariats pour proposer **une programmation culturelle permanente économe** : séances de cinéma avec la Maison de l'Image, expositions, conférences. Soutien appuyé à la bibliothèque pour en faire un espace culturel diversifié. Expositions avec, la Médiathèque Départementale de l'Ardèche, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de l'Ardèche...

Actions rapides et visibles : embellissement, fleurissement, mise en lumière des façades et des ruelles, repavage de venelles, aménagements en bord de Ligne et amélioration des entrées de ville.

Mobilisation des labels et financements : Site Patrimonial Remarquable, Village fleuri, Fondation du Patrimoine, mécénat, appels à projets, afin de réduire la part d'autofinancement pour la commune.

“

OBJECTIF

FAIRE DU PATRIMOINE UN LEVIER DE QUALITÉ DE VIE, D'ATTRACTIVITÉ ET DE LIEN SOCIAL.

Travail partenarial : implication des associations locales, des commerçant.e.s et valorisation des études existantes (*écoles d'architecture, EPORA*).

La valorisation de notre patrimoine architectural s'appuiera sur l'installation **de nouveaux panneaux signalétiques et de tables d'orientation**.



VIE ASSOCIATIVE, ENFANCE/JEUNESSE ET LIEN SOCIAL

Soutien renforcé aux associations locales :

nous réorienterions progressivement, après une année de transition une partie du budget des fêtes vers les associations communales. Règles claires et équitables pour l'attribution des subventions, calendrier transparent et accompagnement administratif. Réflexion pour une tarification plus favorable pour les habitant.e.s de la commune.

Création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) : lieu ressource pour les habitant.e.s, les jeunes, les familles et les bénévoles, financé avec le soutien de la CAF et des partenaires publics, dans un cadre intercommunal.

Nous pérenniserons **le kiosque informatique** afin de maintenir un accompagnement humain indispensable pour les démarches numériques.

“

OBJECTIF

FAIRE DES ASSOCIATIONS ET DES HABITANTS LES MOTEURS DE LA VITALITÉ LOCALE.

Accès des jeunes aux pratiques sportives et culturelles : aides financières à l'inscription pour favoriser l'égalité d'accès.

Enfin, nous célébrerons le dynamisme associatif par l'organisation d'une **fête du sport annuelle**.

“Faire village” : rétablissement du repas des aînés, organisation annuelle d'une rencontre entre nouveaux habitant.e.s, commerçant.e.s associations, valorisation de l'engagement bénévole.

Une communication renforcée (*panneau lumineux, revue, site internet...*) renforcera la visibilité des actions des associations.

À titre expérimental, nous mettrons en place **une navette communale ou intercommunale** le mardi matin, jour de marché, afin de permettre aux personnes âgées et aux habitant.e.s non motorisés de se rendre facilement en centre-bourg. Cette expérimentation sera construite avec les partenaires locaux (*associations, CCAS, intercommunalité*) et évaluée avant d'être pérennisée.

Réflexion sur **l'évolution de la restauration scolaire** (*qualité des repas, partenariats locaux, maîtrise des coûts*). Étude d'un service de portage de repas à domicile.

Pour soutenir le pouvoir d'achat des familles, nous adapterons les prix de la restauration scolaire en adoptant le dispositif national **« Cantine à 1€ »** en fonction des ressources.

Au-delà du temps scolaire, nous créerons un **espace de vie convivial** spécifiquement dédié aux adolescents de 13 à 17 ans pour favoriser leur épanouissement dans la commune.

Temps forts collectifs : forum des associations, fête des plantes, fête des bénévoles, meilleure coordination avec l'Office de tourisme.



ENVIRONNEMENT, PROPRETÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

“

OBJECTIF

UN VILLAGE PLUS BEAU, PLUS PROPRE ET PLUS RESPECTUEUX DE SON ENVIRONNEMENT.

Gestion des déchets améliorée : déploiement de composteurs collectifs, renforcement du tri dans l'espace public, réflexion sur l'implantation et l'aménagement qualitatif des points de collecte.

Nous envisageons **un lien piéton et cyclable sécurisé entre le centre-bourg et la voie verte**. Nous favoriserons toutes les initiatives en faveur du cyclotourisme (*atelier de réparation de cycles...*).

Nous étudierons la création **d'une aire de covoiturage et d'autostop**.

Espaces publics plus agréables : végétalisation en pleine terre, choix de plantes adaptées au climat, mise en valeur des calades et des espaces publics.

Mobilités et circulation : apaisement de la circulation motorisée, notamment sur la D103, pour améliorer la sécurité et le cadre de vie. Pour le confort des riverains et des piétons, nous sécuriserons la circulation sur la D103 où la vitesse excessive des véhicules est régulièrement constatée. Nous étudierons la possibilité d'installer des dispositifs et aménagements pédagogiques pour sensibiliser les automobilistes au respect des limitations.

Solidarité et services : mise en place d'un service d'enlèvement des encombrants à la demande pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

L'amélioration de la propreté urbaine inclura la création d'espaces canins dédiés et une lutte active contre les déjections, complétée par une remise à niveau des toilettes publiques.



DÉMOCRATIE LOCALE, PARTICIPATION CITOYENNE ET SERVICES PUBLICS

Participation active : ouverture des commissions municipales aux habitant.e.s volontaires, organisation d'ateliers thématiques.

Nous instaurerons **une permanence hebdomadaire des élu.e.s**. Cette volonté d'accueil se traduira également par une réorganisation des horaires d'ouverture de la mairie ainsi qu'un réaménagement complet de son espace d'accueil pour le rendre plus fonctionnel.

“

OBJECTIF

REFAIRE COMMUNE AVEC LES
HABITANT.E.S ET DÉFENDRE LA
CENTRALITÉ DE LARGENTIÈRE.

A l'occasion des conseils municipaux, un temps d'échange avec le public sera systématiquement ouvert à la fin de chaque séance du conseil municipal.

Instances citoyennes : création d'un conseil municipal des jeunes avec un budget dédié et d'un conseil des anciens.

Temps citoyens : journée annuelle d'embellissement du village, accueil des nouveaux habitant.e.s.

Décision partagée : concertations et consultations citoyennes sur les projets structurants (*circulation, aménagements, équipements*).

Défense des services publics et commerces.

Engagement clair en faveur des **services qui font la centralité du bourg** : hôpital public de Rocher-Largentièrre, écoles, service postal, gendarmerie, caserne des pompiers...

Une meilleure communication municipale, notamment à travers une véritable revue municipale.